



N° d'épreuve FFM _____ 447
 Moto-Club _____ MOTO CLUB DE MAZEL
 N° d'affiliation _____ 6255 100 00 91
 Date _____ Dimanche 11 septembre 2022
 Lieu _____ Erize La Petite
 Organisateur technique - _____ GERVAISE Yves
 E-mail _____ ygervaisie@gmail.com
 Téléphone _____ 06 78 69 76 68

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ SALT I Olivier Licence : 117 900
 Président du Jury ou Arbitre* _____ Remy JACQUES Licence : 044287
 Membre du Jury _____ JACQUES Olivier Licence : 013305
 Membre du Jury _____ AMET Jean Marc Licence : 002182
 Commissaire technique responsable _____ THIEBLETONT Gérard Licence : 164.059.
 Responsable du chronométrage _____ GOBLET Michael Licence : 14581

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : Samedi 10 sept de 14h à 18h Départ : Dimanche 11 septembre à 8h
 Contrôles Techniques : Dimanche 11 de 7h à 8h Arrivée : 11.09.22 à 17h30 environ
 Remise des prix : Dimanche 11 Sept à 18h *Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
L1/L2/L3/FEM/Opot	16		toutes*	* sauf 16 à 18 ans 125cc maxi L1 = 3 tours L2/L3 = 2 tours
L1/L2 Vétéran	37		toutes	L1 = 3 tours L2 = 2 tours
L2 Super Vétéran	47		toutes	2 tours
L1/L2 Espoir	16	21	toutes*	L1 = 3 tours L2 = 2 tours [16 à 18 ans 125cc n
L2/L3 50cc	14/16(FMB)			2 tours maxi tarif 10€ comme FEM FEM et 50cc 15€ FMB

TARIF : FFM 75€ FMB/FMS 80

Engagement :
 Site Internet : <https://inscriptions.ligueendurograndest.fr/epreuves/2022/>
 Contact : COLLOT Thierry erize-la-petite-2/lumbroc
 Téléphone : 06 80 42 23 74 mail : thiery.c2@orange.fr

Chronométrage :
 Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 250€ en chèque
 Caution : ou la licence

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical ... Fabrice FRANCOIS

Nombre de secouristes 14

Nombre d'ambulance(s) 3 ambulances sur site (+ un v tout terrain

Hôpital le plus proche ... Centre Hospitalier BARLE DUC

Temps de trajet (en min) 24 mn

1 boulevard d'Arbonne

Article 8 Le site de pratique 55000 BARLE DUC

Caractéristiques : Longueur de la boucle ... 100 km

Distance journalière 3 spéciales de type banderolée

Nombre de Contrôles Horaires 2

Contrôles de Passage avec départ/arrivée au m en droit

Nombre de spéciale(s) :

• De type Banderolée (MX) 3

Longueur(s)

• De type Enduro (en ligne)

Longueur(s)

• De type X-Trem

Longueur(s) 2 contrôles horaires sur site f Pilotes

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non

Les spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

Nombre de participants : 500
(7 par kilomètre maximum)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 18 Mars 2022

Y. Gervaise

ASSOCIATION SPORTIVE DE HAZEL
8, rue Fresne - 55260 RAIVAL
03 29 75 78 30

Visa de la Ligue

Date : 23.05.22

O. JACQUES

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean-Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

Visa de la FFM

Date : 02/06/2022

Numéro : 22/0508

